

Au Rwanda, la famille Rwigara risque la prison pour "insurrection"

Deutsche Welle, 11.10.2017 Faux documents, trouble à l'ordre public, "insurrection", "discrimination" et "sectarisme", les chefs d'accusation contre les Rwigara pourraient leur coûter plusieurs années de prison. Le procès a été de nouveau reporté. Le procès de Diane Rwigara et sa famille a été une nouvelle fois reporté mercredi (11 octobre). Adeline, Rwigara, la mère a demandé à changer d'avocat tandis que ses deux filles conservent pour l'instant leur confiance à maître Pierre Célestin Buhuru.

C'est la troisième fois que l'ouverture du procès est reportée. Menottées, Diane Rwigara, sa sœur Anne Uwamahoro et leur mère Adeline, étaient arrivées lundi au palais de justice de Nyarugenge, toutes escortées de femmes policiers. Image forte et significative dans un pays qui met en avant une politique de promotion du genre. Ce matin, la salle d'audience était de nouveau remplie de personnes venues assister à la deuxième comparution des trois femmes, avec des policiers postés aux quatre coins de la salle. Le procès Rwigara est classé "urgent" au vu des charges qui pèsent contre les trois membres de la famille - l'opposante Diane Rwigara, sa sœur et sa mère - et pour lesquelles elles encourent une peine minimum de cinq à sept ans de prison. Beaucoup plus si les charges de sectarisme ou insurrection sont retenues contre elles. L'avocat des prévenues, Pierre Célestin Buhuru, s'est plaint de ne pas avoir eu accès aux dossiers comprenant les charges depuis le début du procès. C'est sa requête qui avait entraîné le report du procès de cinq jours. Un délai ayant dû lui permettre d'avoir accès à la liste des signatures que Diane Rwigara avait présentées à la Commission électorale pour sa candidature à la présidentielle. Le délai requis par la défense fait débat, le ministère public estimant que si l'avocat n'a pas eu accès au dossier, c'est suite à une mauvaise volonté de sa part, ce que maître Buhuru réfute. Qui soutient Diane Rwigara? Le procès Rwigara est suivi de près au Rwanda. Dans les coulisses de la cour, un opposant du régime en place, Bernard Ntaganda, fondateur du parti socialiste Imberakuri, a pris la défense de Diane Rwigara. "Pourquoi Diane est-elle maintenant poursuivie? C'est parce qu'elle a révélé ses ambitions d'être présidente de la République." Moi-même j'ai été arrêté, jugé, condamné à quatre ans de prison parce que j'ai osé dire au parti FPR que je suis prêt à combattre son candidat. Il en est de même pour madame Ingabire" explique Mr Ntaganda. Détenue depuis 2010, l'opposante Victoire Ingabire a été condamnée à 15 ans de prison pour, d'après le chef d'accusation, "minimisation du génocide de 1994". "Avec ce procès de Diane Rwigara et sa famille, le FPR pense qu'il va nous intimider. Au contraire, ceci est un signe qui montre bel et bien que l'opposition rwandaise est prête à combattre jusqu'à ce que nous arrivions à notre but : restaurer la démocratie au Rwanda." conclut Mr. Ntaganda. La durée du procès qui a repris ce matin est encore difficile à évaluer au vu de la gravité des charges invoquées.